



- 1 Bâtiment principal d'hospitalisation
- 2 Résidence pour personnes âgées Marceline Desbordes Valmorc
- 3 Clinique de psychopathologie de l'adulte Jean Baptiste Pussin
- 4 Logipole
- 5 Clinique Léonard de Vinci
- 6 Institut de Formation en Soins Infirmiers
- 7 Maison Médicale de Garde

### Informations complémentaires

Pour toute information pratique, veuillez vous reporter au livret d'accueil qui vous a été remis dès votre arrivée. L'équipe médicale et soignante du service reste à votre disposition durant votre séjour.

Satisfait ou insatisfait, n'oubliez pas de remplir le questionnaire de satisfaction. Il nous permet d'évaluer et d'améliorer les prestations offertes par le Centre Hospitalier de Douai.

### Contacts utiles

LE SERVICE : 03 27 94 76 71 (de préférence de 10h30 à 11h30 ou de 16h30 à 18h)  
 LE CADRE DU SERVICE : 03 27 94 76 63  
 LE PSYCHIATRE RÉFÉRENT.....  
 LE MEDECIN SOMATICIEN.....  
 L'ACCUEIL MEDICO ADMINISTRATIF : 03 27 94 76 50 (du lundi au vendredi de 8h à 18)  
 LE SERVICE SOCIAL : 03 27 94 75 83  
 LE CHARGÉ DES RELATIONS AVEC LES USAGERS : 03 27 94 70 85

Centre Hospitalier de Douai - Route de Cambrai - BP 10740 - 59507 Douai Cedex  
 Accueil téléphonique : 03 27 94 7000

N°826 85

# Unité de Soins Psychiatriques en Accueil Ouvert (USAO)

## Pôle de Psychiatrie Générale



## L'organisation du service :

Dès votre admission et lors votre séjour, l'équipe de l'accueil médico-administratif est à votre disposition pour vos formalités administratives.

Durant votre séjour, vous serez pris en charge par une équipe pluri-professionnelle composée de médecin psychiatre, médecin somaticien, cadre de santé, infirmier(e)s et psychologue.

En tant que de besoin, vous pourrez également rencontrer une assistante sociale, une diététicienne, ou tout autre personnel soignant d'autres spécialités. Le service hôtelier et les agents des services hospitaliers veilleront à votre confort et conditions de séjour.

Lors de votre séjour, des activités psycho-thérapeutiques pourront vous être proposées sur avis médical.

Le personnel est à votre écoute pour vous aider, répondre à vos questions et vous guider dans vos activités et démarches.

Pour prendre rendez-vous : contacter l'équipe paramédicale ou le secrétariat.

## Les visites :

Les visites sont autorisées de 13H30 à 18H30. Nous demandons à votre entourage de respecter ces horaires et limiter le nombre de visiteurs afin de préserver votre repos et votre bien-être.

Elles sont limitées à l'enceinte de la clinique et soumises à l'accord du psychiatre de l'unité qui peut en préciser les modalités. Vous pouvez aussi refuser certaines visites. Informez-en l'équipe soignante. Les visites des mineurs ne sont pas autorisées dans les unités de soins mais aménageables par l'équipe soignante. Un centre social est à la disposition des patients et de leur entourage.

## Les informations :

### **- Renseignements médicaux**

Il vous est possible de prendre rendez-vous avec un médecin à l'accueil médico administratif ou auprès du personnel soignant du service.

### **- Renseignements par téléphone**

Aucun renseignement d'ordre médical ne pourra être communiqué par téléphone (article 226-13 du Code pénal relatif au respect du secret professionnel).

Pour les autres renseignements et afin de permettre une organisation optimale des soins, il serait souhaitable qu'une seule personne de la famille appelle de préférence entre 10h30 et 11h30 ou entre 16h30 et 18h.

## **Les effets personnels :**

Pour votre bien être, il est important que vous disposiez de vos vêtements et votre nécessaire de toilette : serviettes, gants de toilettes, pyjamas, chemises de nuit, sous vêtements, pantoufles. Nous vous rappelons de ne pas conserver avec vous d'objets de valeur et d'être attentif aux prothèses auditives, dentaires et lunettes.

Des règles de vie spécifiques à chaque unité de soins sont affichées et précisées lors de votre admission.

## Le téléphone :

Un point phone à carte est mis à votre disposition.

Son accès est possible de 7h00 à 20h45.

La consultation de votre téléphone portable est possible de 13h30 à 14h00 et de 19h30 à 20h00, en présence d'un soignant.



## Le retour au domicile :

La sortie s'organise en lien et en accord avec le médecin psychiatre du service.

Au terme de votre séjour, vous pouvez être suivi dans l'une des structures extra-hospitalières de votre secteur d'origine, si votre prise en charge le nécessite.

L'équipe soignante vous donnera les informations et les modalités utiles pour organiser au mieux votre sortie.

Votre médecin traitant sera destinataire d'un courrier afin de faciliter la continuité des soins dès votre sortie.